

**COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 3 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze le 3 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Marie-Hélène GOUEDARD, Anaïs ESNAULT, Françoise DUPUIS, Mylène WEGMANN, Ophélie FLAUX et Messieurs Yannick VILLAIN, Michel CLOUZEAU, Raymond BLANDUREL, Stéphane SURREL, Ludwig GRAS, Roland VANHOVE, Pierre-François DECROIX et Claude FRACHET.

**Absent non excusé :**

M. Nicolas MAQUAIRE et Mme Audrey CALMUS

**Secrétaire de séance :**

- M ; Stéphane SURREL

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014
2. Choix du prestataire cantine pour le centre de loisirs
3. Fixation du prix du mercredi récréatif
4. Tarif des NAP
5. Les modalités d'inscription au NAP et mercredi récréatif
6. Organisation du 14 juillet
7. Affaires et questions diverses.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet l'adjonction au Conseil Municipal des deux points suivant :

- La sortie de la commune de Saint Loup d'Ordon de la CCJ,
- Un don de l'association des p'tits écoliers cellois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014**

L'approbation de ce compte rendu est reportée au prochain conseil municipal.

**Sortie de la commune de Saint Loup d'Ordon de la communauté de commune du jovinien (1<sup>er</sup> point ajouté) :**

Monsieur le Maire explique que la commune de St Loup d'Ordon ayant son bassin de vie plus sur Courtenay souhaitait, au départ, entrer dans la communauté de commune de Courtenay qui était d'accord. Mais le Préfet a intégré St Loup à la communauté de commune de Joigny. Par une demande argumentée, St Loup a demandé de sortir de la CCJ pour aller sur Courtenay. Le conseil communautaire de la CCJ a donné un avis favorable pour ce changement. Maintenant chaque commune doit délibérer pour accepter cette sortie. A l'unanimité des membres, le conseil municipal accepte ce choix.

### **Don de l'association des P'tits écoliers cellois (2è point ajouté) :**

Monsieur le Maire explique que l'association met ses comptes à zéro en fin d'année scolaire et fait un don à la commune d'un montant de 225.20 € qui seront attribué au transport à la piscine. L'ensemble du conseil municipal accepte ce don.

### **2) Choix du prestataire cantine pour le centre de loisirs**

Un seul prestataire a répondu à l'appel public à la concurrence concernant la restauration du centre de loisirs. Ce prestataire qui est API Restauration nous fournit déjà les repas de la cantine scolaire et nous propose les repas à 3.17 € TTC. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **3) Fixation du prix du mercredi récréatif**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tarif des nourrices se situe entre 2.80 € et 4 € et que le but est de ne pas pénaliser les nounous. Il propose donc un tarif à 3 € de l'heure pour ces mercredis, le conseil municipal trouve cela un peu faible et propose 3.30 € de l'heure. Ce tarif est accepté par le conseil municipal avec 12 voix pour et une abstention.

### **4) Tarif des NAP**

Les NAP (nouvelles activités périscolaires) seront mises en place à la rentrée de septembre 2014. Monsieur le Maire propose de demander une participation financière de 1 € par semaine et par enfant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **5) Modalités d'inscription pour les NAP**

Les inscriptions seront obligatoires et se feront soit à l'année soit par cycle (de vacances à vacances). Des ajustements pourront être réalisés en fonction des problèmes rencontrés au fil des jours. Les enfants seront encadrés avant et après les NAP. Un enfant qui est inscrit en garderie sera obligatoirement inscrit aux NAP. Le conseil municipal approuve ce mode d'inscription à l'unanimité.

### **6) Organisation du 14 juillet**

Le programme des 13 et 14 juillet est distribué à tous les conseillers qui pourront œuvrer ces jours-là. Retraite aux flambeaux, feu d'artifice pour le 13 et pique-nique et jeux pour le 14.

### **5) Affaires et questions diverses**

✓ Monsieur le Maire informe :

- que l'augmentation de puissance pour la Salbrette est réalisée, la ligne téléphonique vers la Salbrette est réparée. Donc nous attendons que l'entreprise CIVB vienne mettre les pompes en fonctionnement.

- toutes les subventions sont accordées pour l'aire de jeux à Loivre, elles couvrent donc 80 % du montant HT de l'aire de jeux.

- La COLAS a commencé les travaux de voirie. M ; Clouzeau informe M. le Maire qu'aucun panneau n'est mis pour prévenir des travaux. M. le Maire doit envoyer un mail à l'entreprise pour qu'elle balise les travaux.

- Nous avons reçu des devis pour le démoissage du toit de l'église. Pour les deux côtés le devis s'élève à 4 137.60 € TTC et pour le côté nord il s'élève à 1 620.00 € TTC.
- ✓ Madame Flaux signale que l'église ne sonne plus le matin et le soir.

Fin de séance à 21 h 10

Le Maire,  
Yannick VILLAIN